

**DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ CONCERNANT LES NOMINATIONS, LES PRÉSENTATIONS
ET LES MESURES CONTRE CERTAINES PERSONNES**

QUI SOMMES-NOUS?1
POURQUOI TRAITONS-NOUS VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL?2
QUELS SONT VOS DROITS ET COMMENT LES EXERCER?4

QUI SOMMES-NOUS?

La Chambre des représentants

La Chambre des représentants ("la Chambre") est l'une des deux Chambres législatives fédérales. Lors de nominations, de présentations ou de mesures contre certaines personnes, la Chambre agit en qualité de responsable du traitement.

Mission

La Chambre est entre autres compétente pour nommer et présenter des personnes à certaines fonctions. Elle est également compétente, dans les cas où la loi le prévoit et selon les conditions que la loi détermine, pour prendre des mesures contre certaines personnes. Dans le cadre de certaines procédures, elle entend des témoins.

Contact

Chambre des représentants
Palais de la Nation – rue de Louvain 13 – 1008 Bruxelles
+32(2)549 81 11
secretariat.general@lachambre.be

POURQUOI TRAITONS-NOUS VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL?

Nomination de candidats

Mesures contre certaines personnes

Obligation légale (art. 6.1 (c) du RGPD) et mission d'intérêt public (art. 6.1 (e) du RGPD)

Nous traitons ces données à caractère personnel parce qu'elles sont nécessaires pour traiter les candidatures selon les dispositions légales pertinentes et conformément aux obligations réglementaires (en particulier le Règlement de la Chambre) en vue d'une nomination ou d'une présentation d'une personne, ou pour prendre des mesures contre certaines personnes, en vertu de dispositions légales (y compris pour relever une personne de ses fonctions). Dans ce cadre, nous traitons aussi les données d'éventuels témoins. En outre, nous traitons ces données à caractère personnel pour l'exécution d'une mission d'intérêt public, étant d'assurer la qualité et la régularité des activités parlementaires dans le cadre des nominations ou des mesures contre certaines personnes.

Veuillez noter que certaines données à caractère personnel sont nécessaires pour que nous puissions atteindre l'objectif recherché (par exemple traiter votre candidature). À défaut de communication de ces données, nous ne pourrions répondre favorablement à votre demande.

Quelles données à caractère personnel?	Comment avons-nous reçu ces données?	Combien de temps?	Avec qui ces données sont-elles partagées?
<ul style="list-style-type: none"> - Données d'identification (par exemple, nom, prénom, capacité, activité exercée) - Coordonnées (par exemple, adresse, adresse électronique, numéro de téléphone) - Dans les cas où la législation l'exige, un extrait du casier judiciaire de la personne concernée - Les informations fournies dans le dossier de la personne concernée et lors d'une éventuelle audition - Son de la voix et contenu des explications orales de la personne concernée au moyen d'enregistrements audio, uniquement dans le cadre de la fonction de rapportage (*) - Données fournies par des tiers (SELOR, institutions qui organisent des examens linguistiques, etc.) dans le cadre du traitement du dossier de la personne concernée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Directement de la personne concernée - Par des tiers dans le cadre du traitement du dossier de la personne concernée 	<ul style="list-style-type: none"> - En principe, 10 ans après la nomination, la présentation ou la mesure contre une personne; tant qu'une procédure administrative ou judiciaire est en cours (le cas échéant) - Enregistrements audio: jusqu'à la nomination, la présentation ou la mesure contre une personne, lorsque la fonction de rapportage est achevée 	<ul style="list-style-type: none"> - Membres de la Chambre - Services compétents de la Chambre - Tiers chargés d'examiner les conditions de désignation, de nomination, etc. - Parties à des procédures administratives ou judiciaires impliquant la Chambre - Enregistrements audio: uniquement les services de la Chambre impliqués dans la fonction de rapportage

(*) Si la personne concernée est entendue, un enregistrement audio de cette audition est réalisé. Cet enregistrement est uniquement traité comme aide technique à l'établissement du rapport.

Garantir la liberté d'information

Garantir le droit d'accès du public aux documents officiels

Obligation légale (article 6.1 (c) du RGPD)

Nous traitons ces données à caractère personnel parce qu'elles sont nécessaires pour assurer le principe constitutionnel de la publicité des activités parlementaires, pour sauvegarder le droit à la liberté d'information et pour garantir le droit d'accès du public aux documents officiels. La liste des candidatures, les discussions en séance plénière et les résultats finaux des délibérations en séance plénière sont donc rendus publics.

Quelles données à caractère personnel?	Comment avons-nous reçu ces données?	Combien de temps?	Avec qui ces données sont-elles partagées?
<ul style="list-style-type: none"> - Données d'identification (par exemple, nom, prénom, capacité, activité exercée) - Données à caractère personnel discutées en séance plénière 	<ul style="list-style-type: none"> - Directement de la personne concernée - Par des tiers dans le cadre du traitement du dossier de la personne concernée 	Tant que les documents parlementaires doivent rester disponibles pour assurer la liberté d'information	Le public, sur le site web de la Chambre et sur les documents parlementaires

Archivage et recherche historique

Archivage dans l'intérêt public, recherche scientifique ou historique (art. 6.1 (e) du RGPD)

Nous traitons ces données personnelles parce que, et seulement dans la mesure où, elles sont nécessaires pour des raisons archivistiques, scientifiques et historiques.

Quelles données à caractère personnel?	Comment avons-nous reçu ces données?	Combien de temps?	Avec qui ces données sont-elles partagées?
<ul style="list-style-type: none"> - Données devant être conservées pour des raisons archivistiques, scientifiques et historiques au moment de l'archivage du dossier sur la base d'une analyse de celui-ci - Pas le son de la voix ni le contenu des explications orales par des enregistrements audio 	<ul style="list-style-type: none"> - Directement de la personne concernée - Par des tiers dans le cadre du traitement du dossier de la personne concernée 	Aussi longtemps que valent les raisons archivistiques, scientifiques et historiques	- Avec des tiers, uniquement avec l'accord du Greffier de la chambre, sur la base d'une demande motivée

QUELS SONT VOS DROITS ET COMMENT LES EXERCER?

Si vous avez une plainte, une question ou un problème concernant la manière dont nous utilisons vos données à caractère personnel, contactez notre DPO.

DPO – Chambre des représentants
Palais de la Nation – rue de Louvain 13 – 1008 Bruxelles
+32(2)549 91 98
dpo@lachambre.be

Si vous nous contactez afin d'exercer vos droits, nous vous répondrons dans un délai d'un mois. Exceptionnellement, ce délai peut être allongé (jusqu'à maximum trois mois), mais nous vous en donnons alors la raison dans un délai d'un mois. Le fait de pouvoir ou non exercer vos droits dépend du traitement et de la base juridique.

Veillez à toujours formuler clairement quel droit vous souhaitez exercer et la manière dont vous souhaitez recevoir les informations (par ex. par e-mail, par la poste, verbalement, etc.). Tenez compte du fait que dans certains cas, nous avons besoin d'informations complémentaires. Nous voulons nous assurer que nous aidons la bonne personne.

Droit d'accès

Vous avez le droit de nous interroger sur les données à caractère personnel dont nous disposons à votre sujet. Nous pouvons vous en fournir une copie gratuitement, mais ce n'est pas possible pour tous les documents. Nous entendons en effet aussi respecter les droits et libertés d'autrui.

Droit de rectification

Vous pensez que vos données ne sont pas exactes ou actuelles ? Vous avez le droit de nous demander de les corriger.

Droit d'opposition

Vous avez le droit de nous demander d'arrêter de traiter vos données à caractère personnel.

Droit à la limitation du traitement

Vous pouvez nous demander de limiter le traitement de vos données à caractère personnel, par exemple lorsque nous vérifions l'exactitude de vos données à caractère personnel.

Droit à l'oubli ou à la suppression

Vous avez le droit de nous demander de supprimer vos données à caractère personnel. Si nous sommes légalement obligés de conserver certaines données à caractère personnel, nous ne pouvons toutefois pas satisfaire à cette demande.

Droit de retrait de votre consentement

En cas de traitements de données à caractère personnel basés sur votre consentement, ce consentement peut être retiré.

Droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de protection des données

Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de protection des données compétente. Vous trouverez les coordonnées de l'autorité belge sur [ce site](#).